

NON CLASSÉ

Carte des restaurants accessibles sans passe sanitaire pour les professionnels du transport routier

12 AOÛT 2021

BISON FUTÉ



Le site Bison futé publie la nouvelle carte des restaurants accessibles sans passe sanitaire pour les professionnels du transport routier.

[\[Source site Bison Fûté\]](#)

Le [décret n°2021-699 du 1er juin 2021](#) prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire prévoit une possibilité d'exemption de présentation de « passe sanitaire » pour accéder aux établissements de restauration professionnelle routière qui sont fréquentés de manière habituelle par les professionnels du transport (article 47-1-II, alinéa 6°, point d).

La liste de ces établissements est arrêtée pour chaque département par le représentant de l'État.

L'accès sans « passe sanitaire » ne s'applique qu'aux seuls professionnels du transport routier en activité, sur justificatif, les autres clients restant soumis à cette obligation.

Cette première carte s'appuie sur la liste des établissements autorisés à ouvrir lors des périodes de confinement et de couvre-feu, elle peut donc contenir quelques erreurs et sera très rapidement mise à jour.

Les conducteurs de signaler toute situation problématique par mail à l'adresse suivante :

servicestransport@developpement-durable.gouv.fr

*Cliquez sur la carte pour accéder au site **Bison Fûté** (contribution de MTE/DGITM)*

